

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESCALES**

**Séance du 29 Mai 2017**

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

**N°28/2017**

Domaine : Urbanisme

Sous domaine : Documents d'urbanisme

Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'an deux mille dix-sept, le 29 Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Escales, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SCHENATO Henry, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 Mai 2017

Présents : CAZENEUVE Michel / COURCELLE Blaise / FAURE Carole / LE LOSTEC Viviane / LIGNERES Jordi / MILLET Ghislaine / REMY Philippe / SCHENATO Henry.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): AMIENTO Françoise / GIMENEZ Laurent / ROUSSEL Mylène.

Procuration(s) : AMIENTO Françoise donne procuration à LE LOSTEC Viviane  
GIMENEZ Laurent donne procuration à CAZENEUVE Michel

Madame LE LOSTEC Viviane a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2005 et que la délibération d'approbation du PLU a été annulée par une décision du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 6 juillet 2015. Le nouveau document a dû prendre en compte notamment les évolutions réglementaires intervenues depuis. Le Conseil Municipal a arrêté le nouveau projet de PLU par délibération du 1<sup>er</sup> Août 2016.

Les personnes publiques associées ont été consultées sur ce nouveau projet. L'enquête publique s'est déroulée du 2 Mars au 1<sup>er</sup> Avril 2017.

Suite aux observations émises, quelques adaptations, de faible importance, ont été apportées au dossier arrêté par le Conseil Municipal.

Il convient, à présent, d'approuver le Plan Local d'Urbanisme dont le dossier complet est sur la table du Conseil.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153 21, R. 153 20 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2005 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la décision d'examen au cas par cas de la DREAL-LR en date du 23 Mars 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> Août 2016 ayant arrêté le projet de PLU,

Vu l'arrêté du Maire en date du 10 Février 2017 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, Oûi cet exposé et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

DECIDE : d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente.

PRECISE que :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.
- le dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public, à la Mairie d'Escales, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus par les membres présents qui signent au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT.

Le Maire,



H. SCHENATO

DDTM 11 - PREFET

30 MAI 2017

Contrôle de légalité